

2025 - 086 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 30/06/2025

Date de la convocation :
24/06/2025
Date d'affichage :
24/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **lundi 30 Juin à 19h00** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au **Centre Yves Montand de RIBÉCOURT**, sous la présidence de **Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire**.

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle à partir de 19h13, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PIENS Antonella, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, M. POTET Patrick, M. HARDY Gilles, Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno.

Excusés : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme BLONDEAU Isabelle jusque 19h13, M. CANTRAINE Hervé Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina.

Pouvoirs : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine à M. CATRY Bruno, Mme BLONDEAU Isabelle à M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, M. CANTRAINE Hervé à M. BELLOT Patrice, Mme GONIN Sabrina à M. COPPIN Franck, Mme COULON Nadège à Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme DOGIMONT Laurette à Mme BALITOUT Hélène, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina à M. POTET Patrick.

Secrétaire de séance : Mme FRÉTÉ Thérèse.

AFFAIRES SOCIALES

Augmentation du plafond de ressources du barème national des participations familiales de la crèche « Les p'tites canailles » financée par la Prestation de Service Unique (PSU)

RAPPORTEUR : Mme PIENS

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la Convention d'objectifs et de financement conclue le 08/02/2022 entre la CAF de l'Oise et la Mairie pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2025 ;

Vu la conclusion de la CTG (Convention Territoriale Globale) en date du 17/01/2023 ;

Vu la circulaire n°2014-009 relative au financement des établissements d'accueil du jeune enfant ;

Vu la circulaire n°2019-005 du 5 juin 2019 relative au barème national des participations familiales ;

Vu la délibération n°2024-036 du 25/03/2024 fixant les tarifs 2024 de la crèche municipale ;

Considérant l'augmentation du plafond de ressources du barème national des participations familiales des crèches financées par la PSU à compter du 1^{er}/09/2025 ;

Vu l'avis de la Commission aux affaires sociales en date du 17/06/2025 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 19/06/2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

APPROUVE l'application du plafond de ressources mensuelles du barème national des participations familiales défini par la CNAF, pour la tarification de la crèche municipale « Les

p'tites canailles » financée par la Prestation de Service Unique, qui sera relevé à compter du 1^{er} août 2025 ;

RAPPELLE que le barème s'applique aux ressources perçues sur l'année N-2 jusqu'à hauteur du plafond mensuel de ressources fixé à 8.500 euros ;

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de AMIENS, 14 rue Lemerchier – CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 01, qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.

Le secrétaire de séance,

Thérèse FRÉTÉ



Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ